



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

29 janvier 2020



Déclaration CTM des 28 et 29 janvier 2020

Madame La secrétaire générale du Ministère des affaires sociales, Monsieur le directeur des ressources humaines, le Syntef-CFDT vous souhaite ainsi qu'à l'ensemble de vos proches et collaborateurs, une bonne et heureuse année 2020.

Le Syntef-CFDT souhaite, en ces temps de vœux et de bonnes résolutions, que les instances se réunissent enfin selon le calendrier prévu et que le dialogue social soit à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres en cette année qui s'annonce intense.

Le Syntef-CFDT regrette profondément que le Comité Technique Ministériel ne se soit pas réuni depuis les 5 et 6 novembre 2019, soit quasiment trois mois, alors même que la période aurait dû faire l'objet d'une concertation accentuée.

Le Syntef-CFDT regrette aussi qu'en ces temps de réformes menées tambour battant, notre Ministère, nos directions métiers, nos DIRECCTES, nos chefs de services, soient dans l'incapacité de nous donner une vision générale de cette réforme.

Par contre sur le terrain, la réforme, elle, elle avance ! de Macro-organigrammes, en rendez-vous individuels pour de possibles positionnements au sein du secrétariat général commun. De la finalisation des micro-organigrammes, aux déménagements sur ordre préfectoral, nos collègues des fonctions supports et de manière plus générale des unités départementales, ils la vivent eux cette réforme !

Quand de l'aveu même des préfigureurs SGC et DDI, le niveau national ne donne quasiment aucun cadrage (les préfigureurs DDI n'ont été réuni que mi-janvier, soit deux mois après leur désignation), les informations sont délivrées au compte-goutte, après le début des travaux.

Et on apprend par les collègues, que certains préfigurateurs DDI ont déjà proposés un macro-organigramme ! Et on apprend par les préfigurateurs SGC que, pour correspondre aux nouveaux périmètres, de nouvelles élections professionnelles vont être organisées à la fin de l'année 2020 ! C'est-à-dire avant même les élections mettant en place le Comité Social Administratif en 2022 !

Madame La secrétaire générale du Ministère des affaires sociales, Monsieur le directeur des ressources humaines, le Syntef-CFDT réitère sa demande mainte fois exposée devant vous de garantir un niveau de dialogue social à la hauteur des enjeux !

D'un côté, il est dit aux représentants du personnel que les agents des unités départementales des Direcctes n'étant pas entré en DDI, ils n'ont donc pas vocation à participer aux concertations départementales, au-delà des groupes de travaux mis en place ici et là, et des réunions informelles entre organisations syndicales et préfigurateurs, sans harmonisation.

Mais quand on se retourne vers le niveau régional, niveau légitime car nous sommes encore pour le moment des services régionalisés, le préfigurateur régional ne peut pas nous répondre ! Et oui, il s'occupe lui que de la préfiguration régionale !

Bref bienvenu dans le royaume de l'absurde, Kafka ou les shadocks, vous choisirez !

Tout ceci serait risible si cela n'avait pas pour conséquence d'exposer les agents en premier lieu concernés ainsi que l'ensemble de leur collectif de travail, à un stress supplémentaire.

Nous exigeons donc, que le Ministère du travail, et en premier lieu notre direction des ressources humaines, s'empare enfin du sujet. Et si votre seule réponse est de passer des consignes aux DIRECCTES, nous pouvons d'ores-et-déjà vous dire que cela ne servira à rien ! Le « vrai » pouvoir aujourd'hui c'est en Préfecture, donc c'est au ministère de l'Intérieur Place Beauvau qu'il faut s'adresser.

Le Syntef-CFDT exige donc également que les représentants du personnel élus, de nos comités techniques puissent participer aux comités techniques des DDI.

Le Syntef-CFDT demande aussi expressément que les préfigurateurs DDI et SGC soient invités à participer à nos comités techniques, et pas seulement les préfigurateurs des sites régionaux.

S'agissant de la suppression des CAP et de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, nous exigeons avoir des réponses précises aux questions suivantes :

- Dans l'attente du décret relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale, et du fait de la disparition des CAP avant que le dispositif ne soit prêt, comment sera organisée pour cette année la mobilité géographique des agents de notre Ministère ?

- Qui va traiter les recours contre les arbitrages liés à la création des DDI et à l'intégration des agents du Ministère du travail au SGC ?
- Pouvez-vous préciser la ligne hiérarchique spécifique de l'inspection du travail telle que vous la nommez dans votre présentation ?

Nous demandons également que des réunions de travail dédiées avec les OS (groupe de travail) se mettent en place sur les Lignes Directrices de Gestion compte tenu de l'importance du sujet pour les agents tant sur l'aspect mobilité que carrière.

Enfin, nous souhaitons vous dire notre inquiétude concernant l'INTEFP qui a fait l'objet récemment d'un référé de la Cour des Comptes et d'une réponse de la Ministre du Travail qui, pour le moins, n'est pas satisfaisante.

Sans entrer plus avant dans la polémique, nous rappelons que si le Conseil d'Administration de l'INTEFP ne s'est pas réuni pendant de longs mois et à plusieurs reprises, c'est bien parce que la ministre du travail n'avait pas procédé à la nomination d'un président du Conseil d'administration ! Avec l'arrivée d'un nouveau directeur et la nomination prochaine d'un président du conseil d'administration, le SYNTEF CFDT attend un renouveau du dialogue social interne mis à mal depuis plusieurs années. La question de la couverture des IET par un CHSCT devrait bientôt être résolue, un accord sur le télétravail devrait bientôt pouvoir être signé, ce dont le SYNTEF CFDT se réjouit.

Dans l'intérêt des agents du ministère, le SYNTEF CFDT restera attentif à l'adéquation missions-moyens seule à même d'assurer la qualité des formations dans le respect des conditions de travail des agents de l'INTEFP.

Madame La secrétaire générale du Ministère des affaires sociales, Monsieur le directeur des ressources humaines, lors de ce CTM maintes fois reporté, nous attendons des réponses !

SYNTEF-CFDT
Le Blog : www.syntef-cfdt.com
E-mail : syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr

SYNTEF-CFDT
Le Blog : www.syntef-cfdt.com
E-mail : syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr